



## Présentation projet loi réforme des retraites

Le gouvernement en dévoile chaque jour un peu plus sur la réforme des retraites. Alors que le projet de loi portant cette réforme a été présenté ce vendredi en Conseil des ministres, et que le conflit social se poursuit avec une nouvelle journée de mobilisation, l'exécutif a mis en ligne une nouvelle salve de « cas types » pour se projeter dans la réforme. Fonctionnaires, indépendants, salariés : environ 70 profils sont actuellement disponibles sur le site dédié à la réforme. Il devrait y en avoir au moins 300 au final, d'après les promesses du gouvernement.

L'exercice est périlleux. La méthodologie des simulations, a été critiquée par plusieurs observateurs. Un article très fouillé du *Monde* résume les principaux reproches : d'abord, le gouvernement fait l'hypothèse que les futures pensions seront toujours revalorisées par rapport au salaire, ce qui n'est pas garanti. Ensuite, comme le rappelle le journal, « le choix d'étudier uniquement des personnes qui commencent à travailler à 22 ans [ou 23 ans] n'est pas neutre. Il permet d'occulter le débat sur l'âge pivot et la durée de cotisation. Les résultats des simulations auraient ainsi été bien différents en introduisant des cas types de personnes qui commencent à travailler à 20 ans ou 24 ans ». Bref, ces « cas types », que *20 Minutes* a radiographié, sont à prendre avec beaucoup de prudence.

### **Fonctionnaires et enseignants : fortunes diverses**

Sur le site, 36 cas types de fonctionnaires et 4 cas types d'enseignants sont disponibles. Pour ces derniers, la retraite « universelle » ne va pas les avantager. Qu'ils fassent partie de la génération 1980 ou 1990, les professeurs, d'après les simulations, devront travailler au moins jusqu'à 66 ans pour avoir une pension supérieure à celle prévue par l'ancien système. Par exemple, un professeur des écoles né en 1980 et qui partirait à la retraite à 62 ans aurait une pension de 2.227 euros mensuels bruts avec la retraite à points, contre 2.335 euros dans le système par trimestres, soit une perte de 108 euros mensuels.

Pour les autres fonctionnaires, la situation est beaucoup plus favorable. D'après le décompte de *20 Minutes*, seulement 8 cas types (sur 36 présentés) seront désavantagés par la réforme. C'est le cas notamment des Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem) de la génération 1980 ou des adjoints administratifs (catégorie C), qui auront eu peu de primes dans leur carrière. Les autres cas types de fonctionnaires sont tous gagnants avec la retraite à points, quand bien même ils partiraient à 62 ans. Ainsi, un magistrat judiciaire (catégorie A+) qui s'arrêterait à 62 ans après quarante ans de carrière verrait sa pension mensuelle augmenter de 710 euros bruts !

### **Salariés : Il va falloir travailler plus longtemps**

Sur dix cas types mis en ligne, seulement deux sont vraiment avantagés par la retraite à points dans tous les cas de figure. Il s'agit des salariés nés en 1980 ou 1990 et qui auront connu une progression de carrière très importante. Pour les autres (salarié au SMIC, salarié payé au salaire moyen, salarié à temps partiel), la réforme ne sera bénéfique pour leurs pensions qu'à partir d'un départ à 65 ou 66 ans. Passé

cet âge, les gains peuvent être importants, notamment pour les bas salaires qui pourront bénéficier du minimum contributif (1.000 euros de pension pour une carrière complète). Ainsi, un salarié né en 1990, payé au Smic toute sa vie, et qui partirait à 66 ans (après quarante-quatre ans de carrière) aurait une pension mensuelle de 1.708 euros bruts avec la retraite à points, contre seulement 1.369 euros bruts dans le système actuel.

## **Indépendants : Du mieux, mais avec plus de cotisations**

Avec la réforme, les indépendants seront aussi inclus dans le système à points. Pour les médecins, cela aboutira à une baisse de la pension future, principalement parce que leur taux de cotisation va baisser. Pour un médecin exerçant en secteur 1 et gagnant 40.000 euros par an, ce taux va par exemple passer de 36 % à 28 % : sa pension future sera diminuée de 433 euros mensuels.

D'autres professions, dont le taux de cotisation doit augmenter, verront leur pension largement revalorisée. C'est par exemple le cas des vétérinaires, ou des infirmiers et kinés libéraux. Pour ces derniers, le gouvernement prévoit une hausse des pensions allant jusqu'à + 80 % pour ceux qui gagnent 80.000 euros par an. Enfin, les exploitants agricoles et les artisans/commerçants aux faibles revenus devraient bénéficier de pensions supérieures avec le système de retraite à points, grâce au minimum contributif (1.000 euros de retraite minimum), mais seulement s'ils réalisent une carrière « complète » (quarante-trois ans aujourd'hui).

La réforme par points va entraîner une baisse quasi-généralisée des pensions, ainsi qu'une plus grande incertitude sur ce que l'on recevra une fois à la retraite. Qui dit pensions plus basses et incertaines dit tentation, pour celles et ceux qui en ont les moyens, de compléter leur retraite par de l'épargne privée.

De plus, le gouvernement prévoit que les 300 000 français-e-s les plus riches ne cotiseront plus pour leur retraite personnelle au-delà d'environ 10 000 € par mois. Au delà de cette somme, leurs revenus seront prélevés d'un taux de 2,81%, afin de financer le système général mais sans ouverture de droits nouveaux à la retraite. Mais cette proposition, présentée comme une mesure de solidarité par le gouvernement, va de fait entraîner une perte de cotisations estimée par les services de l'Agirc-Arrco à 4,8 milliards € par an. Et elle va inciter les hauts revenus à prendre une épargne complémentaire par capitalisation pour tenter de « *maintenir* » leur niveau de retraite.

### **Et qui est dans les starting blocks pour prendre une part du gâteau si les Français-e-s épargnent davantage pour leur retraite ?**

Axa, AG2R, les branches assurance des banques françaises, SwissLife, CNP assurances, Generali... qui vendent des produits d'épargne-retraite. Et puis BlackRock, Vanguard, mais aussi les français Amundi, AXA IM, BNP Paribas, Asset management, ainsi que tous les fonds d'investissement à qui les premiers vont confier la gestion de cette épargne et qui salivent déjà des perspectives qui s'ouvrent à eux.

BlackRock est le numéro 1 mondial de la gestion d'actifs avec près de 7 000 milliards de \$ gérés pour ses clients, dont de nombreux fonds de pension. Fort de sa toute puissance, BlackRock mène un intense lobbying auprès des gouvernements pour influencer les lois en sa faveur : soit toujours plus de fonds à placer sur les marchés financiers.

Les milliards de « *smarties* » de l'épargne-retraite des français-e-s intéressent donc BlackRock et les autres géants du secteur. Et ce marché de l'épargne retraite serait clairement boosté par la réforme des retraites d'Emmanuel Macron : la capitalisation risque de devenir indispensable pour conserver une retraite suffisante. Mais cela revient à confier notre avenir aux multinationales et aux marchés financiers qui risquent de se casser la figure à la prochaine crise financière...

### **Et à ce moment là, qui devra payer ?**

